

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 20 OCT. 2023*
- *publication le : 23 OCT. 2023*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h15
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	10 octobre 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	10 octobre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Eric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Odile UHLRICH-MALLET – Jean-Laurent KISTLER
Présents en visio-conférence	2	Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON
Procurations	1	Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI
Absents non représentés	5	Bertrand BURGER – Christelle LEHRY – Philippe THENOZ – Lionel ROUILLOON – Nicolas BRUTIN

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Ces informations font l'objet d'une publication qui prend la forme d'un rapport (Cf. Annexe jointe à la présente délibération).

Le Comité Syndical en prend acte par une délibération spécifique.

La loi prescrit l'évocation de plusieurs thématiques qui ne seront pas reprises dans ce rapport en raison de l'absence de dette, de fiscalité directe et de la quasi-absence de charges de personnel.

Concernant le budget 2024, celui-ci sera voté en fin d'année et sera exécutoire au 1er janvier 2024.

Ce changement a lieu pour répondre à un besoin de clarté budgétaire. Il respectera l'annualité budgétaire et ne sera plus voté en cours d'année.

L'affectation du résultat aura lieu en mars prochain après le vote du Compte Administratif.

Le DOB est construit sur des hypothèses.

Concernant les **dépenses réelles de fonctionnement** pour 2024, elles sont estimées à ce stade à 153 k€.

Concernant les dépenses de personnel, 55 k€ sont inscrits sur le budget 2024 conformément à la convention ayant fait l'objet d'une délibération.

Les charges à caractère général représentent 61 k€.

Ces dépenses seront intégralement couvertes par le versement de la redevance SEMOP d'un montant de 150 k€.

Concernant la **section d'investissement**, d'importantes dépenses sont identifiées à hauteur de 3 464 k€ dont une enveloppe de 2 628 k€ de travaux et 756 k€ d'études de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles.

Au sujet des recettes, 3 464 k€ sont prévus, dont une subvention de 174 k€ et l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 3 290 k€ correspondant à une partie de la ligne de trésorerie.

Le compte administratif fait apparaître à cette date un résultat de – 827 446,75 €.

Résultat de fonctionnement 2023	32 785,90 €
Résultat d'investissement 2023	- 860 232,65 €
Résultat 2023	- 827 446,75 €

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

